



Contributions reçues sur la plateforme démocratie participative :
Plus de 538 contributions reçues au 15 mai 2015

Introduction

La commission spécialisée du CNTE sur la modernisation du dialogue environnemental, nommée par Ségolène ROYAL, Ministre de Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, a pu enrichir ses travaux des contributions déposées par les citoyens sur une plateforme participative spécialement dédiée à cet effet. Cette plateforme a été ouverte le 13 mars 2015 et a recueilli des contributions jusqu'au 15 mai. Dans un esprit de transparence et afin que chaque citoyen dispose de toutes les informations utiles pour se forger un avis et puisse suivre au plus près les travaux de la commission, les comptes-rendus des auditions, les enregistrements vidéo des séances de travail et les documents utilisés par la commission pour bâtir ses réflexions ont été régulièrement mis en ligne sur cette plateforme.

Une synthèse des contributions reçues sur la plateforme participative a été présentée à la commission lors d'une séance de travail.

I/ La participation

Du 13 mars au 15 mai :

- 538 contributions ont été reçues (324 commentaires et 214 contributions en fichier pdf) ;
- 510 contributions ont été publiées (28 contributions n'ont pas été publiées, suite à la modération, en application de la charte de participation qui figure sur le site).

II/ Les profils des contributeurs

Il s'agit essentiellement :

- de particuliers ;
- de commissaires enquêteurs (une quarantaine de commissaires enquêteurs se sont identifiés) ou des compagnies régionales des commissaires enquêteurs (Adour Garonne, Basse Normandie, Bourgogne, Languedoc-Roussillon-Vaucluse) ;
- quelques personnes ayant assuré le rôle de garant (dont une contribution des garants de la concertation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest) ou ayant été membres d'une Commission Particulière du Débat Public ;
- d'un participant à un atelier citoyen ;
- d'un inspecteur des installations classées ;
- de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) ;
- de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) ;
- de la Fondation Nationale Entreprise et Performance ;
- d'un administrateur de l'Association Française pour l'Etude du Sol (AFES) ;
- du collectif des Grands projets nucléaires inutiles imposées (GPnii), avec comme rédacteur le *Collectif Stop EPR ni à Penly ni ailleurs*, l'association La qualité de vie, le Collectif Contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs (CEDRA) ;

- de bureaux d'études locaux ou d'envergure nationale, intervenant dans le champ de la participation ou de l'évaluation environnementale.

On note relativement peu de personnes qui se sont identifiées comme membres d'associations (environnement, quartier,...).

III/ Le contenu des contributions

Le contenu des contributions est de deux ordres :

3.1 : Des expressions libres sur des préoccupations environnementales :

Au total, 293 contributions sur les 510 publiées se rapportent à des témoignages sur des préoccupations environnementales, les internautes utilisant l'espace de dialogue qui leur est proposé pour attirer l'attention sur les sujets environnementaux qui leur paraissent les plus préoccupants.

En premier lieu et en grand nombre, les internautes expriment leur préoccupation pour le thème de l'énergie, avec des débats vifs sur le soutien aux énergies renouvelables ou à la filière nucléaire. Sur ce dernier point, les contributeurs sont en petit nombre, mais particulièrement mobilisés. Concernant les éoliennes, les contributeurs sont plus nombreux et demandent la plupart du temps le respect d'une distance d'implantation de ces installations à plus de 1000 m des habitations.

Les autres sujets de préoccupations environnementales sont le photovoltaïque, la pollution de l'air, la biodiversité et la pollution de l'eau.

3.2 : Des contributions directes aux travaux de la commission « dialogue environnemental »

422 propositions ont été faites directement sur le sujet de l'amélioration du dialogue environnemental, par 217 citoyens. 388 propositions sont rédigées sous forme d'orientations à suivre et 34 font, en outre, l'objet d'une proposition de rédaction juridique au moins partielle.

Les propositions sont très larges, couvrant le champ des principes fondamentaux jusqu'à celui de l'organisation très pratique de la participation.

Les citoyens reviennent d'abord largement sur les principes de la participation, afin d'affirmer l'objectif d'une démocratie participative, souvent vue comme complémentaire de la démocratie représentative, et non en opposition, à quelques exceptions près. Le vocabulaire de la participation est parfois imprécis : la co-élaboration est une notion rencontrée à plusieurs reprises dans les contributions. Très massivement, les contributeurs estiment que la participation est trop tardive, à un stade où les projets sont figés, les décisions prises, alors qu'il est attendu de participer sur l'amont des projets, pour discuter de l'opportunité et pouvoir influencer sur sa conception.

Parmi les déclarations de principe figurent parfois des constats sur le poids de l'économie dans les arbitrages, par rapport à celui de l'environnement. Il s'agit davantage de regretter le manque d'intégration des préoccupations environnementales, que de souhaiter l'avènement d'un modèle de décroissance pour la société.

Les propositions les plus souvent rencontrées portent sur les grands thèmes suivants :

- rénover le cadre, les outils et la portée de la participation du public (60% des propositions) ;
- accéder à une information objective et transparente (24% des propositions) ;

Les citoyens s'attachent à des considérations très pratiques d'organisation, en premier lieu sur les outils et l'information :

- utiliser les moyens modernes de communication pour réaliser la participation du public ;
- mieux alerter sur le lancement d'une participation du public.

Ils ont exprimé un certain nombre d'attentes en matière d'amélioration du dialogue environnemental, parmi lesquelles :

- être consulté plus en amont, sur les objectifs du projet et sur leurs besoins ;
- préciser les principes de la participation ;
- instituer un garant tout au long du projet du premier amont au dernier aval ;
- formaliser les conclusions de la participation et les inscrire dans le processus décisionnel: traçabilité des échanges et de leurs suites (le « Livre de la consultation »), motivation de la suite donnée aux observations recueillies (alternatives écartées, choix de faire ou de ne pas faire, mesures prises...), mention claire des avis divergents dans les dossiers soumis à la décision des autorités publiques ;
- faciliter l'apprentissage des modalités de participation ;
- donner au public les moyens pratiques d'exercer son droit d'information et de participation : aider à l'approfondissement continu de la connaissance, soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Motiver dans la décision administrative les raisons ayant conduit à ne pas souscrire aux alternatives présentées.

L'exhaustivité des retours est consultable dans le document « Classement des propositions faites sur la démocratisation du dialogue environnemental via la plateforme participative du 13 mars au 15 mai 2015 ».